



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠

04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 030-213000276-20231019-2023_10_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents : BAZALGETTE Thierry, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BENOI Bruno, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, GAY Sandrine, DESTRUUEL Benjamin, CLAUZEL Cyril, CARLE Pierre, SOENEN Bernard, FRONT Marie-José et Joëlle ANESI

Absents :

Procurations : de BENIRBAH Dahbia à BAZALGETTE Thierry, de BERNARD Clémence à CARLE Pierre, de TALARON Christophe à MAERTEN David et de FREVILLE Franck à MAURIN Daniel

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 18

Nombre de procurations : 4

2023_10_03 : Décision de ne pas soumettre la procédure de modification n°1 du Plan local d'urbanisme à évaluation environnementale suite à la réception de l'avis conforme de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas AD HOC

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté en date du 29/07/2020, la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bagard a été prescrite.

Conformément à l'article R.104-12 du Code de l'urbanisme, lorsque la procédure de modification d'un plan local d'urbanisme n'est pas soumise à évaluation environnementale de manière obligatoire, il appartient à l'autorité responsable de l'évolution du plan local d'urbanisme de décider de soumettre ou non cette procédure à évaluation environnementale de manière volontaire ou de saisir l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc.

La modification du plan local d'urbanisme a donc été soumise pour avis à l'autorité environnementale au titre d'un examen au cas par cas.

L'autorité environnementale a confirmé la décision du Conseil Municipal en estimant que la procédure de modification n'était effectivement pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement. Un avis conforme a donc été rendu par l'autorité environnementale conformément à l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Conseil Municipal est donc ici invité à confirmer, au regard de l'avis de l'autorité environnementale, sa décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale cette procédure de modification n°1 du PLU.

Le Conseil municipal

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-36, L. 104-1, L. 104-3, R. 104-12, R. 104-33, R. 104-35, R. 104-36 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 20/02/2019 ;

Vu la procédure de modification simplifiée n°1 approuvée le 10/03/2021 ;

Vu l'arrêté en date du 29/07/2020 prescrivant la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Bagard ;

Vu l'avis conforme n°2023-011622 de l'autorité environnementale en date du 09/05/2023 ;

Vu le contenu du projet de modification n1 du plan local d'urbanisme non susceptible d'affecter l'environnement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour : 22 / Contre : 0 / Abstention : 0

- **CONFIRME**, au regard de l'avis conforme de l'autorité environnementale, que l'objet de la modification n1 du plan local d'urbanisme n'est pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement ;
- **CONFIRME** sa décision de ne pas soumettre la modification n1 du plan local d'urbanisme de Bagard à évaluation environnementale ;

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS ET MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS

Extrait certifié conforme,

Fait à Bagard le 20/10/23

Le Maire

Thierry BAZALGETTE

Publiée par affichage en Mairie le



Le Maire
Thierry BAZALGETTE

